

En cas de déménagement (dans la même commune ou dans une autre commune), il est nécessaire de déclarer la nouvelle adresse auprès de la mairie du nouveau domicile.

Si vous déménagez dans une autre commune


Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une [première inscription](#) ^[1]. Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Si vous restez à Épernay

Vous devez informer la mairie d'Épernay. Le changement d'adresse peut être effectué :

- **à Mairie Accueil** (8, place Bernard-Stasi) ou à **la Mairie de Quartier** (1, avenue de Middelkerke), en apportant les pièces justificatives
- **par courrier** en envoyant le formulaire cerfa ci-joint et les pièces justificatives à Mairie Accueil (8, place Bernard-Stasi)
- **en ligne, via mon.service-public.fr** ^[2] en utilisant le téléservice. Chaque usager peut créer un compte en ligne et joindre les pièces justificatives numérisées.

Document(s) :

 [Formulaire Cerfa n°12669*01 - changement d'adresse sur les listes électorales](#) ^[3]

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/changer-dadresse-sur-les-listes-electorales>

Liens

[1] <https://www.epernay.fr/node/399>

[2] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N47.xhtml>

[3] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/cerfa_12669_01_0.pdf